

Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.

Approuvé par : L. Theveneau, directeur

Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique

1. Domaine d'application

Processus des formations IFSI/ IFAS/ FC > Ingénierie pédagogique – De la conception à l'évaluation

2. Objet

La présente procédure décrit les mesures d'accompagnement et les moyens visant à réduire ce qui perturbe l'acquisition des savoirs des apprenants présentant des troubles de l'apprentissage.

3. Description du contenu

Pilote : F. Bordet, coordinatrice pédagogique et référent qualité.

3.1. Personnes concernées

- Directeur
- Coordinatrice pédagogique
- Coordinatrice des stages
- Formateurs
- Secrétaires
- Partenaires de stage
- Étudiants en soins infirmiers
- Élèves aides-soignants
- Professionnels en formation continue

3.2. Contexte

3.2.1 Introduction

Les troubles Spécifiques des Apprentissages couvrent les troubles dit DYS et comprennent les :

- Dyslexie,
- Dyspraxie,
- Dysorthographe,
- Dyscalculie
- Troubles du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité.

Ces troubles « ont une origine neurodéveloppementale et perturbent les capacités à apprendre dans des domaines comme la coordination de mouvements, la perception et/ou production de la parole, la lecture, ou

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

la manipulation des quantités et des nombres. Être atteint de troubles spécifiques des apprentissages prive de compétences essentielles aux apprentissages scolaires.¹ Ils sont considérés comme des handicaps « invisibles » et durables, que les apprenants vont compenser en mettant en place les stratégies d'adaptation nécessaires au suivi de leur formation. Toutefois, ces stratégies génèrent un surplus de fatigue délétère au bien être en formation.

Enfin, ces troubles provoquent du stress et souvent une perte de l'estime de soi.

3.2.2 Naissance et construction du projet

Depuis quelques années, de nombreuses études scientifiques montrent d'une manière générale que les apprenants en institut de formation en santé rencontrent des difficultés diverses et plus spécifiquement des difficultés psychologiques.

Les formations infirmière et aide-soignante sont des formations d'adultes qui positionnent les apprenants comme acteurs de leur parcours tout en préconisant un accompagnement pédagogique individualisé.

Ainsi, à l'institut du BUGEY, une attention particulière est portée à l'accompagnement personnalisé dès l'entrée en formation afin de prévenir les impacts psychologiques des difficultés d'apprentissage des apprenants et par conséquent le décrochage.

L'équipe pédagogique et administrative de l'institut du BUGEY étant engagée dans une amélioration continue de ses pratiques, elle fait ainsi régulièrement évoluer le projet pédagogique proposé.

Par ailleurs, la démarche qualité QUALIOPI a permis de questionner les mesures d'inclusion proposées aux usagers de l'institut ; l'ensemble de l'équipe pédagogique a donc été sensibilisée aux troubles spécifiques des apprentissages dits troubles DYS, par l'intermédiaire d'une formation spécifique.

Les élèves et étudiants de l'institut sont des futurs professionnels très attendus dans les établissements de santé et médico-sociaux.

Nous savons que la prévalence de personnes dyslexiques dans la population est en moyenne estimée à 6 ou 8 %, ce qui est assez élevé.

Il est donc important de proposer des mesures et moyens supplémentaires aux apprenants présentant ces troubles de l'apprentissage afin qu'ils trouvent pleinement leur place en formation, que ce soit au sein de l'institut ou dans les organisations de travail lors des stages.

¹ MOOC « Étudiants dyslexiques dans mon amphi : comprendre et aider » Séquence 1 – Module 1

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

En regard de tous ces éléments, il a été décidé collectivement qu'un groupe de travail composé de formateurs volontaires construise le présent dispositif pour une mise en œuvre en septembre 2023.

3.3. Cadre réglementaire

Cadre général

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

- **Convention Organisation des Nations Unie relative aux droits des personnes handicapées**, adoptée le 13 décembre 2006
- **Recommandations de la Haute Autorité de Santé : Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap** : juillet 2017
- **Loi 2018-771 du 5 septembre 2018** portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel
- **Décrets d'application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018** portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel
- **Décret n°2019-565 du 6 juin 2019** relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle incluant l'accueil et l'accompagnement de la personne en situation de handicap
- **Décret n° 2022-1679 du 27/12/2022** relatif aux missions et au cadre de l'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé

Cadre régissant la formation

- **Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'État d'infirmier** : Article 4.1 « *Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants : [...]situations personnelles particulières, [...], étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, [...].*
- **Arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux**, Titre 1 bis, Chapitre II, article 51 : « *[...] l'instance est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place auprès des élèves en difficulté pédagogique ou bénéficiant d'aménagement spécifique en cas de grossesse ou de handicap* ».
- **Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant** et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

Chapitre 3 Équivalences de compétences et allègements de formation (Article 14 à 15)

Annexe 3, référentiel de formation, partie 4, *Dispositif d'accompagnement des apprenants* (Accompagnement individualisé- API)

3.4. Principes

Philosophie et principes ayant inspiré le dispositif DYS à l'IFSI/IFAS du Bugey

En accord avec les valeurs de l'équipe pédagogique telles que l'humanisme, le respect, la tolérance, la confiance, l'équité, mentionnées dans le projet pédagogique de l'établissement, l'IFSI/IFAS du Bugey place l'apprenant(e) au centre de chaque dispositif de formation.

Le dispositif s'adresse à des adultes en formation qui possèdent une fine connaissance de leur potentiel d'apprentissage, parfois même une expérience professionnelle antérieure.

L'existence et la reconnaissance de ce socle de base sont recherchées et valorisées par l'équipe pédagogique qui accompagne le développement progressif et individualisé des ressources et des capacités de chaque apprenant tout au long de sa formation.

La valorisation personnelle ainsi que l'adaptation au plus près des capacités et des handicaps de chacun sont la clé de voûte de l'accompagnement pédagogique à l'IFSI/IFAS du Bugey.

Cette recherche d'individualisation précoce est d'ailleurs formalisée dès le premier entretien pédagogique à la rentrée par un document support qui sert de matrice au formateur lors de la première rencontre avec l'étudiant/élève et qui lui permet d'avoir une première idée du niveau d'accompagnement qui sera nécessaire.

La mise en place et le développement du dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles DYS ont été pensés selon une éthique de responsabilité personnelle de l'apprenant.

En, effet, l'équipe pédagogique propose, promeut et informe les bénéficiaires potentiels de l'existence du dispositif d'aménagement des apprentissages sans « incitation excessive » à savoir que chaque apprenant doit se sentir libre de recourir à cet accompagnement ou pas, de l'enrichir de ses propres expériences ou pas.

A travers ce dispositif, l'IFSI/IFAS du Bugey souhaite proposer des actions d'adaptation réalistes, indispensables aux apprenants qui en ont besoin, utiles à tous.

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

Dans cet esprit, certains éléments du dispositif reconnus utiles par les élèves/étudiants, pourront bénéficier à l'ensemble des apprenants ; d'autres plus spécifiques et nécessitant des aménagements pratiques et/ou matériels seront réservés aux seuls étudiants/élèves dont les troubles auront été pris en compte par la section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants. A cette fin, l'équipe informe chaque apprenant, dès la phase de réception et d'acceptation des vœux sur Parcours Sup ou à l'issue de la phase de sélection selon les filières proposées, de l'existence du dispositif et de l'importance de préparer en amont le dossier scolaire et médical.

3.5. Objectifs

Objectifs du dispositif

- S'engager dans une politique institutionnelle visant à accompagner vers la réussite les apprenants présentant des troubles de l'apprentissage ;
- Déterminer un cadre individuel et collectif visant à leur apporter un accompagnement facilitant les apprentissages et la qualité de vie en formation, en tenant compte des nécessités et responsabilités de l'exercice professionnel aide-soignant et infirmier.

Objectif global pour les apprenants

- Identifier et mobiliser les ressources personnelles et institutionnelles pour s'inscrire dans une démarche d'apprentissage optimale et mener à bien sa formation théorique et clinique.

Objectifs opérationnels déclinés dans la partie 3.6 qui suit.

3.6. Mesures d'accompagnement et d'adaptation possibles

Les mesures détaillées représentent les adaptations et aménagements envisagés par l'équipe au moment de la rédaction du présent document mais sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évaluation à distance du dispositif ainsi que d'éventuels apports jugés pertinents de la part des apprenants qui se l'approprient.

L'IFSI/IFAS du Bugey propose à l'étudiant/ élève dès la connaissance de son admission de prendre contact avec le référent handicap de l'établissement.

Le référent handicap sera présent sur un stand dédié lors de la journée portes ouvertes de l'établissement.

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

L'IFSI insiste également sur la nécessité de préparer les documents en vue de la demande d'aménagement (certificats médicaux, bilans orthophoniques, aménagements déjà accordés antérieurement...) en amont de la rentrée.

A l'institut de formation

Concernant l'adaptation des supports écrits et les outils disponibles :

L'équipe pédagogique propose l'adoption d'une police commune pour tous les supports écrits proposés à l'IFSI/IFAS (tutoriels, sujets d'évaluation...)

Police d'écriture ARIAL, taille 12 minimum (14 requis) , interligne 1.5 pour l'ensemble des apprenants

Police différente possible pour les seuls étudiants pour lesquels des aménagements auront été adoptés en section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Dans la mesure du possible et sauf objectifs pédagogiques spécifiques des formateurs, l'équipe propose pour l'organisation et la dispensation des enseignements les mesures suivantes :

- Dépôt sur la plateforme universitaire des supports de cours en amont pour les prises de notes difficiles ;
- Réalisation systématique d'un plan de cours ;
- Définition et énoncé des objectifs du cours ou de la séquence pédagogique ;
- Variété des supports ou modalités d'enseignement dans un même cours afin de favoriser l'attention, l'interactivité et favoriser les questionnements ;
- Réalisation d'une synthèse globale en fin de cours, format laissé au libre choix du formateur (ex carte mentale) ;
- Eviter de planifier 4h de cours magistraux sur un même thème ;
- Réalisation d'une phase de rupture ou de repos lors d'une séquence de cours ;

Boite à outils à destination des apprenants

L'IFSI du Bugey propose ensuite la mise à disposition en ligne d'un support numérique de type « PADLET ressources » visant à recenser les outils existants et les innovations en lien avec les troubles DYS à destination de tous les étudiants sur l'espace commun MOODLE (support de diffusion à définir en fonction des fonctionnalités de MOODLE).

<p>Logiciels gratuits ou payant d'aide aux apprenants DYS pour l'écriture ou lecture</p>	
<p>Outils de compréhension et de segmentation de l'écrit avec l'utilisation de couleurs colorisation des textes</p>	<p>Open office= logiciel LireCouleur (ensemble d'outils pour aider à décoder les mots en utilisant les couleurs), disponible à l'adresse : lirecouleur.arkaline.fr</p>

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

	<p>Possibilité d'utiliser ce logiciel en ligne sans installation à l'adresse : http://lirecouleur.arkaline.fr/web.html</p>
<p><u>WINDOWS – COLORIZATION – Logiciel de complément</u> <u>WORD ET POWER POINT</u></p>	<p>https://colorization.ch</p>
<p>Logiciel de lecture de synthèse vocale gratuit</p>	<p>Balabolka=logiciel en accès libre multilingue de narration en synthèse vocale de fichiers textes. Claread – payant -Activation WINDOWS 365 -Lecture vocale – agrandissement écriture – onglet révision</p>
<p>Logiciel de dictée vocale Dragon</p>	<p>Dragon Naturalyspeaking</p>
<p>Logiciel de carte mentale</p>	
<p>Correcteurs orthographiques gratuits en ligne</p>	<p>CORDIAL SCRIBENS</p>
<p>Correcteur orthographique pédagogique -logiciel de correction grammaticale et d'aide à la correction, prononce également les mots depuis la version 11 ; logiciel Antidote ; logiciel payant = 119 euros, finançable par la MDPH.</p>	<p>Logiciel Antidote -</p>

Boîte à outil à destination des formateurs voir ANNEXE

-Documents ressources pour formation des formateurs

<p>1--Fiche technique de la ressource handicap formation</p>	<p>http://vosdroits.service-public.fr</p>
<p>2- Outils et méthodes pédagogiques pour des publics Dys/ et ou présentant un handicap psychique : (DOC video et document tous prêts à consulter sur Sciences Po pour former l'équipe)</p>	<p>https://www.sciencespo.fr/enseignants/fr/accompagnements/handicap.html</p>

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

<p>3- Plan de professionnalisation des acteurs référents handicap</p>	<p>https://agefiph-professionnalisation-idf.learnx/</p>
<p>4- Fiche repère missions référents handicap</p>	<p>https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/developper-l-apprentissage-des-personnes-handicapees</p>
<p>5- Ressources numériques, bonnes pratiques handicap et compensation en formation</p>	<p>https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr</p>
<p>6- Les guides du MOOC DYS</p>	<p>https://blog.lexidys.com/2020/10/07/guides-mooc-dys/</p>
<p>7- Projet MOOC dys – Ressource Educative Libre adaptée à tous les acteurs de la pédagogie – Boîtes d’outils</p>	<p>https://moocdys.eu/fr/page-daccueil/</p>
<p>8- EDUSCOL – Livres électroniques téléchargeables</p>	<p>https://eduscol.education.fr/numerique/tout-le-numerique/veille-education-numerique/fevrier_2020/les-guides-du-mooc-dys</p>
<p>9- Comment voit un dyslexique ?</p>	<p>https://francedyslexia.com/que-voit-un-enfant-dyslexique/</p>
<p>10- Outils pour apprenants dyslexiques</p>	<p>https://www.allodocteurs.fr/maladies-cerveau-et-neurologie/troubles-du-langage-dyslexie-des-lunettes-pour-aider-a-la-lecture-30662.html</p>
<p>11- Video you tube FUN MOOC : Étudiants dyslexiques dans mon amphi : comprendre et aider</p>	<p>https://www.dailymotion.com/video/x63u2pj</p>
<p>13 – PADLET ICAP avec une présentation d’outils numériques pédagogiques (pédagogie numérique générale)</p>	<p>https://padlet.com/juliettetyrlik/outilscollaboratifs</p>
<p>11- Boîte à outils pour dyslexiques</p>	<p>https://lms.fun-mooc.fr/login?next=/dashboard</p>
<p>SITOGRAPIHES / court métrage</p>	
<p>Association personnes ayant des troubles DYS et TDAH</p>	<p>https://atoutdys.org</p>
<p>Fédération française des DYS</p>	<p>https://ffdys.com</p>
<p>Association parents enfants DYS Hauts de France APEDYS - ANAPEDYS</p>	<p>https://www.apedys.org</p>

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

<p>Court métrage documentaire « Les mots à dire » Alexandra Riguet – sortie 2023</p>	<p>Teaser à retrouver sur you tube</p>
<p>Film « Ma Dysférance »</p>	<p>Film du groupe GPS des dys -2015 www.gps-des-dys.fr</p>
<p>Court métrage animation « Je suis dyslexique »</p>	<p>https://www.laurencepernoud.com</p>

En stage

Concernant l'enseignement pratique en stage, l'équipe pédagogique propose :

- L'accompagnement des équipes qui accueillent un apprenant présentant des difficultés d'apprentissage pour l'aide à l'identification de ses difficultés, avec accord de l'apprenant concerné. Cette action est ensuite tracée ;
- L'intervention d'un formateur si nécessaire, ainsi que des actions de sensibilisation des partenaires de terrain ;

Un temps de sensibilisation sur les troubles DYS est prévu lors des journées de rencontre avec les partenaires de terrain. Un temps de formation sur les troubles DYS et l'accompagnement des personnes relevant de trouble sera effectué lors de la formation tutorat IDE et AS à compter de la session d'octobre 2023.

Pair-aidance

- Mise en place d'un groupe de pairs-aidants accompagné par un formateur pour expression des besoins et partage des expériences, à la demande du groupe et selon les besoins.

3.7. Travail en réseau du référent handicap

Le référent handicap en lien avec les partenaires et les instances externes à l'institut représente un acteur clé dans l'aide aux étudiants présentant des troubles de l'apprentissage en déployant les moyens définis par l'institution à travers sa politique d'engagement et d'accompagnement inscrite dans le projet pédagogique. Le travail en réseau s'opère auprès des partenaires suivants et s'inscrit dans une démarche commune d'harmonisation et de mutualisation des pratiques d'accompagnement :

- **Le groupe régional des formateurs IFSI** : les formateurs référents de chaque institut des 13 IFSI du Groupement de Coopération Sanitaire se réunissent régulièrement afin d'échanger sur

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

les approches et les moyens d'accompagnement des apprenants avec des troubles de l'apprentissage afin de définir des pratiques pertinentes communes ;

- **Les trois IFSI-IFAS de la GHT** : les référents handicap des 3 instituts de l'Ain échangent autour des modalités d'accompagnement des apprenants présentant ce type de difficultés ;
- **La cellule de santé de l'université Lyon1** : les liens avec l'université permettent de connaître et si besoin de recourir aux services de santé universitaires dédiés aux questions relatives aux difficultés rencontrées par des étudiants présentant des troubles de l'apprentissage ;
- **L'IFIR pour les apprenants élèves en apprentissage** : le référent peut bénéficier des ressources humaines ou organisationnelles permettant de répondre à des problématiques spécifiques notamment sur le plan administratif et légal. Le référent handicap peut bénéficier de formation ou de conseils en cas de besoin. L'institut veille au respect des procédures édictées par cet institut partenaire ;
- **La médecine du travail de la GHT** : le médecin ou l'infirmier de santé au travail de l'établissement support peut être contacté pour avis ou expertise dans certaines situations supposant des aménagements de type ergonomique ;
- **Les partenaires de terrains de stage** : le référent via le formateur référent des stages participe à la communication d'informations, de conseils, de consignes ou d'éléments de formation participant à la diffusion d'une culture d'un accompagnement bienveillant, effectif et efficace des étudiants présentant des troubles de l'apprentissage ;
- Les partenaires des lycées et autres établissements antérieurs, le cas échéant.

3.8. Modalités de communication

Au sein de l'institut de formation

Cadrage réglementaire : dans le cadre de sa mission, le référent handicap est soumis au **secret professionnel, voire au secret partagé**, aux règles de la **confidentialité**, et aux règles du **RGPD et de la CNIL** concernant la déposition de **données personnelles ou sensibles appartenant aux étudiants, élèves, personnels en formation continue et apprentis**. Ces règles s'appliquent à tous les personnels cités ci-dessous.

Personnels concernés : Le dispositif d'accompagnement est connu par la coordinatrice pédagogique, représentant la direction, la coordinatrice de stage et les formateurs de l'IFSI IFAS, en regard du champ de compétences de chacun.

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

Les informations nécessaires au suivi de l'étudiant présentant des troubles des apprentissages sont transmises en regard des besoins pédagogiques, ou de la nécessité du partage des informations dans le cadre de l'aménagement des formations et des cadres réglementaires.

Modes de communication : Le dispositif d'accompagnement et son contenu sont véhiculés par le canal verbal direct, par téléphone, ou messagerie de la structure IFSI IFAS, par la transmission de documents écrits, entre les personnels concernés. Des réunions sont organisées pour faire évoluer le dispositif en interne.

Commission d'aménagement qui a lieu lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants et élèves : Cette commission fait partie intégrante du dispositif d'aménagement. Lors de la préparation et lors des tenues de séances de celles-ci, une partie des informations est utilisée dans le respect de la protection des données personnelles.

Le dispositif d'aménagement de scolarité des apprenants présentant des troubles des apprentissages figure sur le site internet de l'institut, sur la plateforme universitaire, dans le projet pédagogique et dans le serveur pédagogie à disposition du personnel de l'institut.

Revue de direction et Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut: Une communication concernant les mesures d'aménagement et les résultats de l'évaluation du dispositif sont présentés annuellement.

Auprès des partenaires de terrain

Existence du dispositif : Les terrains de stage sont informés de l'existence du dispositif lors de la réunion annuelle des partenaires. Les voies d'accès au document leur sont communiquées.

Auprès des apprenants

Existence dispositif : les étudiants, élèves, personnels en formation continue et apprentis de chaque promotion sont informés à chaque rentrée de l'existence du dispositif et des modalités de mise en œuvre.

L'activation du dispositif : les délais à respecter pour le dépôt des demandes d'aménagement sont transmis dans le dossier d'inscription, en amont de la rentrée et des rappels sont réalisés dès la rentrée.

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P. 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

3.9. Modalités d'évaluation du dispositif

L'évaluation du dispositif est centrée sur les objectifs institutionnels de départ à savoir :

Pour les apprenants, en collaboration avec les formateurs référents pédagogiques

Évaluation de la satisfaction globale, de la satisfaction des outils et moyens proposés, du taux de tiers temps utilisé le cas échéant et de la réussite par l'intermédiaire d'une :

- Évaluation semestrielle de la satisfaction globale des mesures d'aménagement, de la réussite aux évaluations théoriques et du développement des compétences professionnelles attendues en stage ;
- Évaluation annuelle de la satisfaction des usagers concernant la notion d'accompagnement facilitant les apprentissages et leur qualité de vie en formation.

Pour les formateurs :

Toute l'équipe pédagogique : Évaluation annuelle de la faisabilité du dispositif : forces et faiblesses, difficultés rencontrées, évolutions possibles des moyens et outils ;

Formateurs référents pédagogiques : Évaluation de la réussite au diplôme d'État des apprenants concernés à l'issue de la formation.

4. Documents associés

- Procédure de saisine du référent handicap
- Fiche mission du référent handicap
- Procédure aménagement et utilisation des ordinateurs pour les évaluations écrites
- Procédure de suivi des aménagements de la formation
- Contrats pédagogiques pour aménagements de formation
- Questionnaire bilan aménagements de formation

Destinataires	Membres de l'équipe de l'Institut concernés par la procédure			
Historique du document				
Version	Date de création	Révision	Nature des modifications	Prochaine révision
01	12 juin 2023	2027	Création, modification	2027